



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEILLE ET MAUCHÈRE

Antoine PERNOT
Vice-président Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : Clairmande ROBICHON
Téléphone : 03 83 31 91 60
Email : crobichon@seille-mauchere.org

A

Maires des communes du territoire de Seille et
Mauchère

Nomeny, le 22 novembre 2016

Madame, Monsieur,

Depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes en matière d'élaboration des documents de planification, cette dernière est seule compétente pour engager des évolutions de document d'urbanisme. Les évolutions de PLU communaux restent néanmoins possibles durant l'élaboration du PLUi, permettant ainsi de ne pas figer le développement du territoire et d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de projets d'intérêt généraux.

Suite à la délibération communautaire approuvée le 15 novembre 2016, la CCSM souhaite prendre connaissance auprès des communes, des différentes intentions d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Nous vous sollicitons donc afin de connaître les éventuelles évolutions que vous souhaiteriez apporter à votre document d'urbanisme, dans le cadre du développement de votre projet communal. Vous trouvez joint à ce courrier un « formulaire » qui vous permettra de décrire au mieux les problématiques rencontrées. Afin de garantir le meilleur traitement des demandes, merci de nous retourner ces informations **avant le 20 décembre 2016.**

Pour rappel, seules les modifications légères de vos documents d'urbanisme pourront être abordées dans le cadre de cette procédure. Les évolutions plus lourdes seront traitées dans le cadre du PLUi. Vous trouverez joint à ce courrier le protocole de gestion de ces demandes, tel qu'inscrit dans la délibération du 15 novembre 2016.

Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement ou information complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Antoine PERNOT,
Vice-président Aménagement du Territoire